



Municipalité de Duhamel

1890, rue Principale
Duhamel (Québec) J0V 1G0

RÉSUMÉ DU PLAN D'URBANISME

Lors de la séance du 27 octobre 2023 le conseil municipal de Duhamel a adopté des projets de règlements modifiant son Plan et ses règlements d'urbanisme. Cette publication découle des obligations qu'impose la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à la municipalité à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 2023-02 relatif au Plan d'urbanisme, le 13 décembre 2023. Le plan d'urbanisme révisé sans modification vient remplacer la version précédente. Une révision en profondeur a permis de les actualiser et de les rendre conformes au schéma d'aménagement révisé de la MRC Papineau. Les versions intégrales des projets de règlements sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité.

Quel est le contenu modifié du plan d'urbanisme révisé ?

- Retrait des mentions portant sur le règlement du plan d'implantation architecturale PIIA;
- Changement de l'air d'affectation « Agriculture dynamique » correspondant à la partie du lot 5 258 252 du cadastre du Québec, à l'ouest du lac Simon et à la limite sud de la municipalité, en une aire d'affectation « Foresterie »;
- Les grandes affectations du territoire sont modifiées par le remplacement de l'aire d'affectation « Agriculture dynamique », à l'ouest du lac Simon et à la limite sud de la municipalité de Duhamel, par une aire d'affectation « Foresterie », comme montré sur la carte 3 annexée et faisant partie intégrante du présent règlement. Les usages permis sont ceux prévus dans cette affectation;
- Concordance entre le terme récréotourisme apparaissant à l'annexe A : plans d'affectations des sols et du terme récréo- forestière à l'article 26.1.8;

☎ [819] 428-7100 poste 1605 📞 (819) 428-1941

✉ urb@municipalite.duhamel.qc.ca

@ www.municipalite.duhamel.qc.ca